



Risque routier et sécurité des salariés

Appel national des entreprises en faveur de la sécurité routière au travail

Sommaire

Le principe de l'appel national

Les 7 engagements

Annexes :

- Le plan de communication en octobre 2016
- L'accidentalité routière en quelques chiffres

Le principe de l'appel national

Une prise de parole publique de dirigeants d'entreprise volontaristes en faveur de la sécurité routière au travail pour lancer une dynamique plus large

Les accidents de la route dans le cadre du travail sont aujourd'hui un enjeu majeur pour les entreprises. Ces accidents représentent en effet la première cause de mortalité au travail.

En octobre prochain, la Sécurité routière souhaite regrouper autour d'elle de grandes entreprises françaises emblématiques pour **lancer un appel national en faveur de la sécurité routière au travail.**

UNE « AVANT-GARDE » DE 20 ENTREPRISES

Une vingtaine de grandes entreprises françaises sont sollicitées pour faire partie d'une « avant-garde » d'entreprises volontaristes sur le plan de la sécurité routière de leurs salariés, reconnues par leurs pairs et connues du grand public, pour **lancer une dynamique d'engagement auprès d'autres entreprises.**

7 ENGAGEMENTS CONCRETS

L'appel se concrétise au travers de 7 engagements concrets et opérationnels pris par les chefs d'entreprise en faveur de leurs salariés :

- Nous limitons aux cas d'urgence les **conversations téléphoniques** au volant
- Nous prescrivons la **sobriété sur la route**
- Nous exigeons le **port de la ceinture de sécurité**
- Nous n'acceptons pas le dépassement des **vitesse autorisées**
- Nous intégrons des **moments de repos dans le calcul des temps de trajet**
- Nous favorisons la **formation à la sécurité routière**
- Nous encourageons les conducteurs de **deux-roues** à mieux s'équiper

LES OBJECTIFS

En premier lieu :

- Replacer le thème de la sécurité routière au cœur du débat public et des préoccupations des managers.
- Inciter d'autres entreprises à rejoindre des entreprises leaders en s'engageant à leur tour.

In fine :

- Faire progresser la prévention en entreprises auprès des salariés au travers de la mise en œuvre de 7 engagements concrets.
- Favoriser le transfert des bonnes pratiques de conduite apprises en entreprise dans le contexte de conduite « loisir ».

Les 7 engagements

L'appel national des entreprises dans la presse

@interieur.gouv.fr

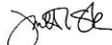
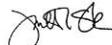
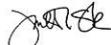
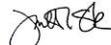
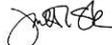
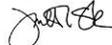
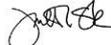
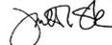
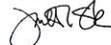
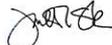
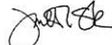
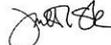
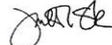
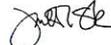
Aujourd'hui, les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail.

NOUS, DIRIGEANTS D'ENTREPRISE, NOUS ENGAGEONS POUR LA SÉCURITÉ DE NOS SALARIÉS SUR LES ROUTES.

Rapidité, réactivité, disponibilité. Chaque jour, nos collaborateurs donnent le meilleur d'eux-mêmes. Ils sont notre première richesse. Mais cette quête de performance ne doit pas les conduire à prendre des risques au volant. Or aujourd'hui, les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail. Un constat inacceptable face auquel nous avons la volonté d'agir.

C'est pourquoi, pour favoriser la sécurité de nos salariés sur les routes :

- Nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
 - Nous prescrivons la sobriété sur la route
 - Nous exigeons le port de la ceinture de sécurité
 - Nous n'acceptons pas le dépassement des vitesses autorisées
- Nous intégrons des moments de repos dans le calcul des temps de trajet
 - Nous favorisons la formation à la sécurité routière
- Nous encourageons les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

Logo	Logo	Logo	Logo	Logo	Logo
					
Prénom Nom	Prénom Nom				
Logo	Logo	Logo	Logo	Logo	Logo
					
Prénom Nom	Prénom Nom				
Logo	Logo	Logo	Logo	Logo	Logo
					
Prénom Nom	Prénom Nom				

Dirigeants d'entreprise, rejoignez-nous.

Votre signature a le pouvoir de faire reculer l'insécurité routière.

www.securite-routiere.gouv.fr/entreprises-responsables

Le détail des 7 engagements publiés sur le site dédié de l'opération

Pour favoriser la sécurité de nos salariés sur les routes,

Nous limitons aux cas d'urgence les **conversations téléphoniques au volant**

- Nous n'engageons pas de conversation téléphonique avec un collaborateur en situation de conduite.
- Nous demandons à nos salariés de ne pas tenir de conversation téléphonique en conduisant, et leur recommandons de reporter leurs appels.
- Nous nous engageons à promouvoir auprès de nos salariés les applications "mode conduite".

Nous prescrivons la **sobriété sur la route**

- Nous nous engageons à prévoir lors des réceptions dans nos entreprises un dispositif de prévention de la conduite en état alcoolisé.
- Nous nous engageons pour les repas d'affaires à promouvoir la sobriété comme bonne pratique professionnelle.
- Nous nous engageons à sensibiliser nos collaborateurs à l'importance d'empêcher un collègue qui aurait bu de prendre la route.

Nous exigeons le port de la **ceinture de sécurité**

- Nous nous engageons à demander à nos salariés de s'assurer lors de leurs déplacements professionnels du port de la ceinture pour eux-mêmes et pour les autres passagers.

Nous n'acceptons pas le dépassement des **vitesses autorisées**

- Nous nous engageons à ne jamais placer un salarié dans une situation l'obligeant à commettre un excès de vitesse pour remplir ses missions.
- Nous nous engageons à toujours demander à nos salariés, en cas d'infraction, d'en assumer la sanction.

Nous intégrons des **moments de repos** dans le calcul des temps de trajet

- Nous nous engageons à nous assurer que les déplacements de nos salariés sont compatibles avec le respect du code de la route.
- Nous prescrivons des moments de repos réguliers suffisants.
- Nous nous engageons à organiser le travail de façon à limiter autant que possible les déplacements routiers.

Nous favorisons la **formation à la sécurité routière** de nos salariés

- Nous nous engageons à sensibiliser ou former nos salariés à la sécurité routière et à l'éco-conduite.

Nous encourageons les **conducteurs de deux-roues** à mieux s'équiper

- Nous nous engageons à fournir à nos salariés se déplaçant à deux-roues dans le cadre de leur temps de travail les équipements de sécurité obligatoires (casques et gants homologués).
- Nous développons des incitations favorisant l'usage d'équipements supplémentaires.

ANNEXES

Le plan de communication de l'appel national des entreprises (octobre 2016)

CONFERENCE DE PRESSE - MARDI 11 OCTOBRE 2016, À 10 HEURES, PLACE BEAUVAU

La signature (ou révélation de la signature) des engagements par les chefs d'entreprise, un événement auquel sont conviés représentants des entreprises, médias et acteurs institutionnels, en présence de **Bernard Cazeneuve**, ministre de l'Intérieur, en charge de la sécurité routière, et de **Myriam El Khomri**, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social :

- **une table ronde** sur le risque routier en entreprise,
- **clôturée par une conférence de presse**,
- **la signature (le dévoilement) des engagements** des chefs d'entreprise.

PUBLICATION DE L'APPEL NATIONAL DANS DES MÉDIAS NATIONAUX ET RÉGIONAUX

- **Un plan médias comprenant les grands titres de la presse nationale et régionale** permet d'assurer le lancement de ces 7 engagements.
- **Une campagne d'achat médias digital** complète ce plan.

PLATEFORME NUMÉRIQUE DÉDIÉE À L'APPEL

- Une plateforme numérique **valorise les 1^{ers} signataires**.
- Nourrie d'expériences réussies (témoignages de chefs d'entreprise) et de conseils, cette plateforme **incite d'autres chefs d'entreprise à s'engager** dans cette dynamique en leur proposant un cheminement.
- Un **kit de communication** mis à disposition pour permettre une appropriation des engagements par les entreprises signataires, pour **valoriser l'entreprise engagée** et **sensibiliser les salariés** aux engagements pris ainsi que pour inciter d'autres entreprises à entrer dans la démarche :
 - Une identité visuelle de l'opération
 - Un dépliant d'information sur les 7 engagements et une affiche de mobilisation
 - Un outil de mesure (jauge) de l'état des lieux de son entreprise et de sa progression

- Un dispositif de partage des bonnes pratiques et d'expériences en interne à une entreprise voire avec d'autres entreprises
- Un « mémo » (physique et digital) rappelant les 7 engagements dans les véhicules
- Etc.

CAMPAGNE DE « BRAND CONTENT » (CONTENUS WEB)

Pour convaincre d'autres chefs d'entreprise de s'engager : une stratégie de rédaction de contenus est mise en place avec des **articles/témoignages d'expériences réussies valorisant les entreprises pionnières**. Ces contenus seront déployés sur des sites web affinitaires (publicité native, intégrée au contenu éditorial).

L'accidentalité routière au travail en quelques chiffres

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE : PREMIÈRE CAUSE DE MORTALITÉ AU TRAVAIL

Les accidents de la route représentent la première cause de mortalité au travail, soit près de 400 personnes tuées/an*.

Chaque année, les entreprises enregistrent :

- **19 500** accidents* routiers de mission
- **54 600** accidents* routiers de trajet**
- **5,3 millions de journées** de travail «perdues» du fait des accidents de la route qui coûtent **725 millions d'€** aux entreprises sans compter les séquelles et les milliers d'entrées en invalidité permanente.

(*) Source : CNAMTS 2012

LES COMPORTEMENTS DES FRANÇAIS SUR LA ROUTE DANS LE CADRE DU TRAVAIL

- **74%** déclarent téléphoner au volant (les commerciaux : 84% ; les encadrants : 85%)
- **70%** reconnaissent dépasser les vitesses autorisées
- **58%** des actifs interrogés ont déjà conduit plus de 2 heures, 15% régulièrement
- **39%** affirment ne recevoir aucune information de prévention, 32% rarement

Source : Enquête d'opinion Ifop (2015) pour MMA

LES ASPECTS JURIDIQUES : RISQUE MISSION / RISQUE TRAJET

La prévention du **risque mission** (travail-travail) s'inscrit dans le cadre réglementaire de l'évaluation des risques professionnels et s'intègre au document unique établi par l'entreprise.

La prévention du **risque trajet** (domicile-travail) n'est pas une obligation légale mais témoigne de la volonté de l'entreprise de veiller à la santé et à la sécurité de ses salariés.